

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 20 MAI 2022**

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU Sy.MEG

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 20 du mois de mai à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents		Abs, exc		SUPPLEANTS		Présents		Abs, exc	
1	DAVID	Pierre-Emile		X	HOUBLON	Christine						
2	MERIDAN	Didier		X	CELIGNY	Jean-Luc						
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges						
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre						
5	EUSTACHE	Fred	X		MOUSSE	Tony						
6	CHALUS	Ary		X	BERNADOTTE	Denis						
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain						
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred						
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François						
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe						
11	ABELLI	Thierry		X	COÉZY	Georget						
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise						
13	ZOZO	Gaby		X	DORVILLE	Murielle						
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David						
15	OPET	Ghislaine		X	PHILETAS	Christina						
16	VALLUET	Anselme		X	MOUILA	Gladys						
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille						
18	LANDRY	David		X	ROSEAU	Fabrice						
19	CORNET	Cédric		X	FRAIR	Jules						
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery						
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole	X		DI RUGGIERO	Patrick						
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole						
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge						
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe						
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn						
26	COMBES	Yvon	X		BEAUZOR	Lucien						
27	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse						
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	TOTO	Joel						
29	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte						
30	LUSINE	Jacqueline		X	EMMANUEL	Anaïs						
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick						
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie	X					

	TITULAIRES		<i>Présents</i> <i>Abs, exc</i>		SUPPLEANTS		<i>Présents</i> <i>Abs, exc</i>	
33	DEZAC	Philippe	X		COQUITTE	Richard	X	
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille	X		PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric		X	KANDASSAMY	Marcel	X	
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges		X	NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy	X		ABELA	Jean-Marie		
50	ALBERT	Richard		X	SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	FOY	Manon		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric		X	DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Procurations : M. Joel LANCASTRE à M. Yvon TOI

Secrétaire de séance : M. Fred EUSTACHE

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU Sy.MEG

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, modifié en dernier lieu par le décret n° 2021- 846 du 29 juin 2021 relatif aux congés de maternité et liés aux charges parentales dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les règles dérogatoires propres aux assemblées délibérantes sont prorogées jusqu'au 31 juillet 2022, conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020.

Vu les besoins de service,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2022,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	23
Abstentions	0
Voix contre	0

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la mise à jour du tableau des effectifs énoncés ci-après :

Transformation de poste :

Référence de la délibération initiale	Poste initialement créé	Transformation adoptée
DEL-2018-DAGR-32 du 21/09/2018	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
DEL-2014-RH- DU 13/06/2014	Adjoint administratif	Rédacteur
DEL-2019-DRH-26 DU 18/10/2019	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur
DEL-2013-RH-07 DU 06/03/2013	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe

Article 2 : D'imputer la dépense résultant de cette décision au chapitre 012 du budget primitif.

Article 3 : De donner mandat au Président pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Signé le mercredi 01 juin 2022
Président
DULAC Daniel



TABLEAU DES EFFECTIFS Sy.MEG

Budget primitif 2022

EMPLOIS PERMANENTS - GRADES	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus au 01/05/2022	Effectifs non pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services	A	1	1	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	3	0	3
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché hors classe	A	1	0	0
Attaché principal	A	3	2	1
Attaché	A	3	3	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	3	2	1
Rédacteur	B	3	2	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	4	4	0
Adjoint administratif	C	3	0	3
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur Principal	A	2	1	1
Ingénieur	A	5	0	5
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	4	4	0
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	1
Technicien	B	2	2	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
Adjoint technique	C	6	5	1
TOTAL		46	28	17

DONT Contrats Droit Public	Catégorie	Effectifs pourvus au 01/05/2022	Secteur	Indice brut	Contrat
Adjoint technique	Catégorie	1	Technique	382	CDD
TOTAL		1			

EMPLOIS NON PERMANENTS - Contrats Droit Public	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus au 01/05/2022	Effectifs non pourvus	Secteur	Indice brut	Contrat
Cabinet du Président (Direction du Cabinet)	A	1	1	0	Cabinet	1027	CDD
Adjoint administratif (besoin saisonnier ou occasionnel)	C	1	0	1	besoins de service	1er échelon	art. 3-1 ou 3-2
Adjoint technique (besoin saisonnier ou occasionnel)	C	1	0	1	besoins de service	1er échelon	art. 3-1 ou 3-2
TOTAL		3	1	2			

TOTAL GENERAL DES POSTES BUDGETAIRES	49
---	-----------

TOTAL GENERAL DES POSTES BUDGETAIRES POURVUS AU 01/05/2022	29
---	-----------